Entre le procureur du Roy la Gambon de ceans
demandeur dune part. Et pierre twopy maistre pautonnier
de la monnoye dangiers defendeur dautre. Dit les jugemens
des bourgeois dung twopy. Que regarde tesmoins. Il doit dire
dor trois carlus dor de droit. Et ledit twopy
et ses consors dung. twopy. Et tout bien et compulsor
et que fauldra adiourn et compulsor il nest pas tenu
amyner ledit carlus consors dung. procureur du Roy. Il est
dit que ledit twopy est condamne apayer au Roy toute
les charges tesmoins et bourgeois. Et semble a faire
contre tous les dessusdits condamnes pour ledit bourgeois faulty
contre sa declaracion. Et oultre est ledit twopy.
pour cause faulte et charge condamne il mesmes
ledit twopy. Demande contre le Roy. Et a tant pourcy.
Fut regardes apeine payement de cause comme dessus
contre jugement et par droit. Et condamne au procureur
du Roy et la Gambon desdits monnoyes. Et aussi pierre
twopy maistre de la monnoye dangiers au gardien
de la Gambon. Le mercredy Jour de Juillet mil
v^c quarante.

Entre le procureur du Roy sur le fait des monnoyes
demandeur. Il cas de comme malversacion. Ledit sur le
fait des monnoyes. Dune part. Et guillaume Gaillart
defendeur. Sabitant de Compoche. Grande dela

memoyre dung. compoche. defang. esg. cas dautre.

Et dit les dauges Informatione. q̄ pour faut dy la chambre
de ceans. Contre. leg. ymeccanne. Sanche. les papiers de delivrer
tant des demes dor. bcaux gne. beaux faitz dy leg. memoyre
de mompoche. Sepmes. Travaignes par leg. Sanche. apportes
dy leg. Sambre. ames les demes de bourdes par lesquelles
apres auoir veu. faites Sur dolmonnes des demes dauz
Conzans dy leg. memoyre de compoche. Sme de mardy
septiesme de may. mil bc trente huit. fo bl de cest dy.
mars. Sur. quatorze. jurez Sont entre eux. Elon de may
ou. ay fo bl dy. no. dun. jurez. Sont entre eux. Sme
Jeudy. ou. ay fo bl de pour dy. no. quatorze. jurez Sont
entre eux. Jeudy vingtiesme septembre ou. ay fo bl dy.
no. douze. jurez Sont entre eux. mardy. dudy no
ou. ay. fo bl dy. no. dun. jurez Sont entre eux. Sme
dudy vingtiesme septembre dernier ou. ay fo bl dy. no. dun
jurez Sont entre eux. Sme mardy. dem. dernier ou. ay fo bl dy. no.
dun jurez les Jurisdemans faitz dy leg. Sanche les demes
dy leg. bourdes (les demes comme par les bourdes apportes dy
leg. Sambre par eux pour porter conseilles de leg. Sur ce
dy leg. memoyre les parties oyes lung. porter Sant auz
mompoches. les auchiseurs prinses par leg. procureur de
leg. Et tout veu. et auscultes et les Sur par eux
Il est dit que dy Sur Sant droit auz procureur de
leg. Sur les dauchiseurs. pour les dautres Sanche Jean
pour les fo bl dy dessus dernez et auteurs. que

Sentence
Entre Antoine
dubois bouchier
Amende de iiij.